

Inscription

Où est-ce qu'il faut remettre le bulletin d'inscription ?

En principe, le bulletin d'inscription est remis au secrétariat en personne ou par voie postale.

Période d'inscription : 3 au 26 juin 2024.

Quel est le délai d'inscription ?

Le formulaire sera remis aux élèves par l'instituteur de l'enseignement fondamental ou pourra être téléchargé sur le site internet du Ministère de l'Éducation nationale (www.men.lu).

Y a-t-il une pré-inscription ?

Non.

En principe non et seulement si le maximum d'élèves est atteint. En cas de pléthore, la sélection se fera suivant le critère de la proximité ; la priorité est accordée aux élèves qui ont des frères ou sœurs à l'Athénée. La répartition des surnuméraires incombera alors au Ministère de l'Éducation nationale.

Est-il possible que des élèves soient refusés ?

En principe oui. L'administration s'efforce de regrouper les élèves provenant d'une même région respectivement d'une même école fondamentale. Une demande en ce sens peut être ajoutée au dossier d'inscription sans qu'une considération de celle-ci puisse être garantie à 100%.

Est-ce que des élèves liés d'amitié peuvent fréquenter la même classe ?

Sports

Où a lieu le cours d'éducation physique et sportive ?

Le cours d'EDUPH a lieu dans le hall sportif adjacent au bâtiment ainsi que dans la piscine sur le campus.

Est-ce qu'un cours de natation est prévu en classe de septième ?

Oui. Cours de natation (2 leçons d'affilée) en alternance avec cours d'éducation physique.

Existe-t-il des cours facultatifs (football, basketball) pour les élèves de septième ?

Oui. Les sports font partie intégrante de la vie scolaire – ceci pour tous les élèves intéressés de tous les niveaux. Différents cours et activités sont offerts dans le cadre de la section sportive et de la LASEL. L'Athénée se trouve à la troisième place du classement national de la LASEL, toutes disciplines confondues.

Casiers

Quelle est la procédure pour avoir un casier ?

Un casier est mis à la disposition des élèves en début de l'année scolaire.

Quelle est la procédure pour avoir un grand casier (pour instrument de musique par exemple) ?

Au début de l'année scolaire, chaque élève bénéficiera d'un casier standard. La mise à disposition d'un nombre limité de grands casiers (pour instruments de musique) est possible.

Transports scolaires

Où se trouve l'arrêt / le départ des bus ?

Campus nord (rue Marguerite de Brabant, près de l'École de Commerce et de Gestion).

Campus sud (boulevard Pierre Dupong, près du Forum).

Horaires sur www.mobiliteit.lu :

- horaires et lignes
- transport scolaire
 - lignes 71-78 (VDL)
 - lignes D01-D40 (RGTR)

Cours facultatifs

Quels cours facultatifs sont proposés ?

L'offre varie tous les ans, mais des cours facultatifs dans tous les domaines sont offerts (mathématiques, danse, scénographie, costumes, théâtre, sports divers, etc.)

La liste des cours de l'année scolaire actuelle est publiée sur la page internet du lycée.

Quand est-ce que ces cours facultatifs ont lieu ?

En principe pendant les pauses de midi selon un horaire fixe. Les cours facultatifs commencent au début du mois d'octobre.

Nouveaux médias

Est-ce que les élèves ont le droit d'utiliser leur smartphone à l'école ?

Nous plaidons pour une utilisation modérée des smartphones, surtout en classe de 7^e où les régents, ensemble avec les titulaires de la classe, peuvent décider d'une interdiction de l'utilisation des smartphones pendant la journée pour soutenir le développement des relations interpersonnelles.

Est-ce qu'il existe des règles d'utilisation du smartphone ?

Pendant les cours, l'utilisation des smartphones est interdite sauf indication contraire du professeur (pour faire des recherches en ligne notamment).

Le règlement d'ordre interne prévoit des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au renvoi définitif pour quiconque, en violation des droits à la protection des données, 1. enregistre des membres de la communauté scolaire, 2. publie des scènes illicitement enregistrées.

Est-ce que les élèves travaillent sur ordinateur pendant les cours ?

Les élèves peuvent être amenés à travailler sur des ordinateurs dans les salles spéciales. Néanmoins, les classes « Ipad » ne sont pas généralisées dans le cycle inférieur.

Est-ce que les élèves reçoivent un laptop de l'école ?

Les élèves du cycle inférieur ne reçoivent pas de laptop de l'école. Des chariots « Ipad » ou « Laptops » sont à disposition des enseignants s'ils veulent les utiliser pendant les cours avec les élèves.

Y a-t-il des classes « Ipad » ?

Oui, au cycle supérieur 4^{es} à 1^{ères}.

Programme d'études en classe de septième

Est-ce que les élèves font une excursion en classe de septième ?

Des excursions ou participations à des projets divers peuvent être organisées par les enseignants mais ne font pas partie intégrante du programme d'études.

Est-ce que les élèves à qui on a conseillé, à l'école fondamentale, de suivre des cours d'appui dans une

Oui, l'Athénée offre une panoplie diverse de mesures de remédiation et de cours d'appui.

En classe de septième, des cours d'appui sont proposés pendant les pauses de midi pour les disciplines principales. L'instauration de plusieurs cours d'appui en

discipline spécifique, bénéficient d'une telle mesure ?

parallèle dans une même discipline permet un encadrement plus personnalisé.

Est-ce que ces élèves doivent suivre immédiatement un cours d'appui ?

Les cours commenceront début octobre.

Est-ce que, en cas d'absence d'un professeur, les élèves sont libres ou est-ce que le professeur est remplacé ?

En principe, des remplacements sont effectués lorsqu'un professeur est absent. La classe peut également travailler en autonomie sous la surveillance d'un membre du personnel. Selon l'horaire, les élèves peuvent être libérés (après remise de la décharge de responsabilité des parents en début d'année scolaire).

Quand est-ce que les élèves sont informés quels manuels scolaires ils doivent se procurer ?

L'application mybooks sera ouverte aux élèves fin juillet 2024. À partir de cette date, les élèves pourront se connecter avec leur IAM, choisir leurs manuels obligatoires et les retirer auprès d'un des libraires partenaires. Les élèves nouvellement inscrits en classe de 7^e obtiendront leur IAM par courrier à la mi-juillet. Ils pourront alors activer leur IAM via le portail <http://iam.education.lu>.

Horaire

Est-ce que l'année scolaire 2023-2024 sera organisée en semestres ou en trimestres ?

L'année scolaire 2023-2024 sera organisée en trimestres.

Est-ce que l'horaire est aménagé ?

Non. L'Athénée fonctionne avec un horaire classique avec trois longues après-midis (jusqu'à 15:40 heures les lundis, mercredis et vendredis) et deux courtes journées (jusqu'à 12:40 heures les mardis et jeudis).

Classe de septième musicale

Horaire

3 leçons d'éducation musicale dans l'horaire régulier.

L'éducation musicale et la pratique musicale au sein de la classe

De la classe de 7^e à la classe de 4^e, l'éducation musicale bénéficiera d'une leçon supplémentaire dans l'horaire régulier ce qui permettra aux jeunes musiciens d'exercer la pratique musicale au sein de la classe,

d'acquérir des notions de base dans le domaine de la production musicale et de s'investir dans la création de projets musicaux.

Participation aux grands événements culturels et musicaux

À côté de l'enseignement traditionnel, les élèves de la classe musicale sauront mettre en avant leurs talents au sein de la chorale de l'Athénée, de la Kolléischmusek et de l'orchestre à cordes - activités qui permettront aux jeunes musiciens de développer et la pratique vocale et la pratique instrumentale. Leurs efforts seront couronnés par leur participation aux grandes soirées Kolléisch in Concert.

Découvrir les sites culturels et la scène musicale luxembourgeoise

L'Athénée compte établir un lien étroit entre le monde scolaire et le monde extérieur. Voilà pourquoi les élèves de la classe musicale auront l'opportunité de faire eux-mêmes l'expérience directe de la scène musicale. Ils profiteront de visites guidées (Philharmonie, Rockhal ...), visiteront des concerts, répétitions et un studio d'enregistrement.

Conditions d'admission

Seront admis en classe musicale les jeunes qui peuvent se prévaloir de deux années de pratique instrumentale et de notions de solfège.

Classe de septième sport

Horaire

4 leçons d'éducation physique dans l'horaire régulier.

Le sport en dehors de l'enceinte de l'Athénée

3 formations spéciales avant les vacances trimestrielles, stages de ski alpin, stages de découverte ...

L'Athénée en compétition

3 participations obligatoires par année scolaire aux compétitions de la LASEL selon les intérêts de l'élève.

Section sportive

Possibilité de participer à 2 à 3 séances de section sportive par semaine.

Conditions d'admission

Admission sur dossier dans lequel l'élève expliquera ses compétences sportives et sa motivation d'intégrer une telle classe ; il informera sur ses activités sportives.